

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.	
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 37 — — soir, Omnibus.	
10 — 30 — — Express.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les Cortès espagnoles discutent le projet de loi sur la régence. Dans la séance du 14 juin, M. Cruz Ochoa (légitimiste), se prononce en faveur de Charles VII et combat l'idée d'une régence.

M. Becerra lui répond au nom de la commission.

M. Castelar combat également le projet de régence qu'il croit devoir engendrer de graves et tristes événements comme les régences précédentes. Il reconnaît les hautes qualités du maréchal Serrano, mais il croit que l'Union libérale le dominera. Il avoue que le parti républicain a été vaincu par le vote des Cortès. Ce parti se résigne, mais il espère triompher plus tard. L'orateur demande enfin pourquoi l'amiral Topete n'a pas encore arboré le drapeau du duc de Montpensier.

L'amiral Topete demande vivement la parole, et dit que ni lui ni ses collègues ne songeaient à imposer rien ni personne au pays, que la décision appartenait aux Cortès, mais que, quant à lui, il considérait l'avènement du duc de Montpensier comme la grande, l'unique solution. Il a ajouté que le parti monarchique constitutionnel fonderait la monarchie, et qu'il considérait la régence comme un achèvement naturel vers ce but.

Madrid, 16 juin. — Une grande lutte parlementaire a eu lieu hier aux Cortès entre M. Salustiano de Olozaga et M. Emilio Castelar.

M. Salustiano de Olozaga a réfuté les alléga-

tions de M. Castelar contre l'Empire français.

La régence du maréchal Serrano a été votée par 193 voix contre 45.

L'assemblée décide qu'une commission, prise dans son sein, ira féliciter le maréchal Serrano de sa nomination comme régent.

M. Sagasta, répondant à une interpellation, déclare que le gouvernement sait que le parti réactionnaire conspire; mais, plus libéral qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, le gouvernement ne veut prendre aucune mesure préventive.

Aujourd'hui a eu lieu le serment solennel de la garnison de Madrid à la Constitution.

Demain le maréchal Serrano prêtera lui-même serment à la Constitution, en qualité de régent.

De toutes parts arrivent des télégrammes félicitant le maréchal Serrano de sa nomination comme régent.

L'Imparcial dit qu'un télégramme officiel annonce que le duc de Montpensier est arrivé hier à San-Lucar de Barrameda, en Andalousie, et qu'une manifestation de 10,000 personnes a eu lieu à Séville, sur la place des Taureaux. On a protesté contre l'arrivée du duc de Montpensier.

On mande de Londres, le 15 juin :
Chambre des lords. — Lord Granville dit qu'il n'appartient pas à la Chambre des lords de contre-carrer la volonté nationale constitutionnellement exprimée. Il ajoute qu'il est prêt à discuter tout amendement proposé de bonne foi.

Lord Harrowby propose le rejet du bill,

comme révolutionnaire, contraire à l'acte d'union, tendant à diminuer le nombre des protestants en Irlande.

Lord Clarendon combat les vues du préopinant et dit que la voix publique est favorable au bill.

Lord Stratford de Redcliffe s'oppose au bill, mais il est d'avis que devant l'attitude des communes il serait préférable de passer à la seconde lecture et de l'amender ensuite.

Après une vive discussion, le débat est ajourné.

La question du bill de M. Gladstone est l'objet à la Chambre des lords d'Angleterre de rériminations énergiques et d'amendements nombreux. Le sort qui attend l'Eglise établie d'Irlande ne saurait être précisé si, comme on le croit, un appel au peuple est reconnu nécessaire.

Quoi qu'il en soit, une effervescence inquiétante continue à régner à Cork et à Dublin, et, malgré l'attitude résolue de l'autorité et les fréquentes arrestations qu'opère la police, l'émeute est sans cesse renaissante.

On mande de Prague qu'un mémoire rédigé dans un grand esprit de conciliation vient d'être adressé par l'épiscopat de Bohême au comte Taaffe, président du cabinet de Vienne. — La législation nouvellement introduite pour le mariage civil fait le sujet de ce document.

Les prélats tchèques déclarent que « les rapports amiables entre l'Etat et l'Eglise sont une source de bienfaits. Ils ajoutent que l'épiscopat tiendra compte des vœux légitimes du pouvoir. » Enfin, ils s'engagent à ne contester

« jamais » au mariage civil la validité civile, mais seulement la validité ecclésiastique.

Une tentative d'assassinat a été commise à Florence, dans la nuit du 15 au 16 juin, par un inconnu sur la personne du député Lobbia, qui a reçu des blessures heureusement sans gravité.

A la Chambre des députés, le ministre de l'intérieur, au nom des membres du cabinet, a exprimé les sentiments de douleur et d'horreur que cet attentat inspire à tous. Il a donné, en outre, quelques renseignements sur les circonstances qui ont précédé et accompagné l'attentat.

Après plusieurs observations présentées par quelques députés et auxquelles les ministres de l'intérieur, de la justice et le président du conseil ont répondu, la Chambre a adopté à l'unanimité un ordre du jour exprimant ses sentiments de sympathie pour M. Lobbia et de réprobation contre l'auteur de l'attentat. En même temps, la Chambre invite le gouvernement à procéder à une enquête rigoureuse à l'effet de découvrir le coupable.

Nous avons mis nos lecteurs au courant du conflit qui a surgi à la fin du mois d'avril entre le gouvernement chinois et le chargé d'affaires de France, M. le comte de Rochechouart.

Nous apprenons aujourd'hui que ce conflit est aplani, le gouvernement chinois ayant fait les excuses qui lui étaient demandées par le corps diplomatique.

La plupart des journaux anglais qui ont sai-

GEORGETON.

LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

Par RAOUL DE NAVARY.

(Suite.)

II.

D'où venait la pitié qu'inspirait à tous l'enfant du coupeur de paille ?

Hélas ! elle était plus qu'orpheline, la pauvre Armelle. Sa mère était morte de fatigue et de chagrin. Les coups y avaient été pour quelque chose aussi. Quand le coupeur de paille rentrait, ivre, heurtant les murs, et qu'il sortait du cabaret de Machecoul où il avait ri, les coudes sur les tables, le pichet aux lèvres, frappant du poing pour appeler les servantes, tutoyant l'aubergiste, cassant les pots pour se distraire, il n'avait plus conscience de ce qu'il faisait. Des étincelles flottaient devant ses yeux. Sa faux sur l'épaule ou sa faucille au côté, selon la saison, débraillé, la chemise arrachée à demi, tachée de lie et quelquefois de boue, il faisait réellement grand-peur à voir, le terrible coupeur de paille. Aussi sa femme, muette, tremblante, en larmes,

ouvrait-elle la porte en se reculant dans l'ombre. Elle avait peur d'être vue : être vue et être battue, c'était tout un !

Le coupeur de paille l'injurait et lui criait qu'elle était laide. Parfois il redemandait à boire ou bien il la forçait de chanter. Annette tombait à genoux et demandait grâce. Les poings du coupeur de paille se seraient convulsivement. Des mots entrecoupés sortaient de la gorge d'Annette, puis des sanglots et des cris : car l'homme ivre frappait, et souvent Annette s'enfuyait de la chaumière, sa fille dans les bras.

Elle couchait dans les courtis, dans les meulères; en hiver elle heurtait à la porte d'une grange.

Quand on ouvrait et qu'au seuil on voyait cette pâle figure sillonnée de larmes, que sur cette frêle poitrine mal défendue des vents d'hiver on apercevait la rose figure d'Armelle, on éprouvait une pitié sans bornes.

La soupe se réchauffait pour les deux pauvres créatures. Armelle s'asseyait sur la pierre du foyer ou sur une gerbe de paille nouvelle. Elle jouait avec les enfants et tirait les oreilles du chien.

Annette dormait paisiblement jusqu'au petit jour.

Elle se levait à l'aube, et, sa fille dans les bras, elle se glissait plutôt qu'elle n'entrait dans sa maison. L'ivrogne dormait. Annette allumait le feu, s'épuisait la poitrine à souff-

ler sur les braises. Le coupeur de paille s'éveillait alourdi par la débauche de la veille, l'œil hébété, la face animalisée. Il mangeait voracement, ou bien, pris du dégoût qui suit l'ivresse, jetait son déjeuner au chien hérissé qui le suivait partout.

Un jour Annette, voyant que son mari ne voulait pas déjeuner, tendit la main pour prendre l'écuelle.

« Après le chien ! » dit le coupeur de paille.

Annette courba la tête et n'objecta rien.

Un soir d'été, Machecoul avait exigé un à-compte. Le coupeur de paille n'en voulait pas donner. Le cabaretier refusa de servir à boire. Une discussion terrible s'engagea.

« Au surplus, dit Machecoul, ça me fait un remords de penser qu'Annette ma filleule manque de pain.

— T'en a-t-elle demandé ? vociféra le coupeur de paille.

— Non, répondit celui-ci, et elle a eu tort. Je lui en aurais coupé comme font les autres.

— Ah ! elle mendie ? cria le coupeur de paille.

— Que faut-il donc qu'elle fasse ? demanda Machecoul.

— Ah ! elle mendie ! répéta le coupeur de paille ! elle fait de moi la fable du pays ! C'est une gueuse, une vassans-souliers, qui courait les chemins quand je l'ai épousée.

— C'était une honnête fille ! cria Machecoul, aussi vrai que tu es un grelin et que, si tu ne te dépêches à mourir ivre au coin d'un fumier, tu finiras en cour d'assises.

— Il faut finir quelque part, dit le coupeur de paille froidement. Il avait assez bu avant le commencement de cette querelle pour ne pas posséder sa raison toute entière. Les reproches de Machecoul l'exaspérèrent. Les fumées de l'ivresse, qui lui obstruaient le cerveau, changeaient les objets et dénaturaient tout autour de lui. Il se monta la tête, se grisa de colère après s'être grisé de cidre et de vin, et trébuchant, machant des mots sans suite, proférant des menaces sanguinaires, il entra dans sa mesure délabrée.

Annette donnait en ce moment une poignée d'herbe à sa chèvre.

L'ivrogne s'approcha du berceau d'Armelle.

Elle dormait et souriait, les doigts dans ses cheveux emmêlés, les bras nus.

« Une chenille ! une laide chenille ! » dit le coupeur de paille. Il ajouta : « comme sa mère ! »

Il saisit l'enfant dans son berceau. Armelle cria, Annette accourut.

« Mon enfant ! cria-t-elle en bondissant vers son mari ; donne-moi mon enfant.

— Il est à moi aussi, peut-être, dit l'ivrogne.

nement apprécié le résultat des élections françaises, s'expriment avec non moins de bons sens au sujet des troubles de Paris :

« L'Empereur (disent-ils) a triomphé des *fenians français* par la force de son pouvoir, la patience et l'appui de l'ordre. Les Français peuvent se féliciter d'avoir traversé cette période agitée sans avoir versé de sang, ainsi qu'il arrive souvent aux élections irlandaises.

« Ces événements donnent à l'Empereur un pouvoir plus grand, surtout dans le sens libéral. Sa Majesté peut maintenant, sans crainte d'être mal comprise, donner à la majorité qui la soutient une part plus grande dans le gouvernement du pays. »

LA GRÈVE DES MINEURS.

Le *Mémorial de la Loire* nous apprend que la journée de mardi s'est passée sans incident important.

La ville est tranquille depuis deux jours, on n'y voit pas, pour ainsi dire, un seul mineur.

Quelques bandes se sont promenées dans le voisinage de la ville; elles se sont approchées de certains puits, mais à la vue de la force armée, elles se sont retirées.

Des détachements d'infanterie gardent toujours les puits et protègent les machines d'épuisement.

Des trois bataillons de Montbrison et de Lyon, arrivés samedi, il ne restait, ce matin, à la caserne, qu'une seule compagnie. Toutes les autres sont disséminées dans la campagne.

Il y a eu plus d'animation dans le bassin de Rive-de-Gier. A la Grand-Croix notamment, un rassemblement considérable s'est formé dans l'après-midi, et son attitude a paru, pendant plusieurs heures, assez inquiétante: une forte pluie, survenue dans la soirée, l'a dissipé.

Un bataillon, expédié de Lyon, est arrivé cette nuit à Rive-de-Gier, où se trouvaient déjà deux compagnies et un escadron de cavalerie.

Il paraît positif qu'un officier a été blessé, avant hier, au puits de l'Ondaine, compagnie de Montrambert. Il a été atteint de plusieurs coups de pierres; son état ne présente pas de gravité, bien qu'il soit obligé de garder le lit.

On signalait hier la présence, dans certaines localités populeuses du bassin, d'agents particuliers, qui n'ont aucun intérêt personnel dans la grève.

Nous ne saurions trop inviter les mineurs à se tenir en garde contre les suggestions de ces étrangers, dont les intentions leur doivent être suspectes.

On ne parle pas encore de la reprise du travail. Les usines commencent à ressentir le

contre-coup de la crise; on affirme qu'aux forges de MM. Petin et Gaudet, à Saint-Chamond, cinq cents ouvriers environ ont été provisoirement licenciés hier, faute de combustible.

La situation ne s'est point encore modifiée, et le chômage est toujours général dans le bassin de la Loire et du Gier. Rien même ne fait encore présager une reprise prochaine du travail.

Les ouvriers dont nous avons hier reproduit la lettre ont, nous dit aujourd'hui le *Mémorial de la Loire*, envoyé quinze d'entre eux auprès de M. Castaing, préfet de la Loire, qui a dû avoir avec eux une longue conférence.

De leur côté, les directeurs des compagnies s'étaient réunis au comité général des houillères.

Quoique dans la plupart des localités affectées par la grève la tranquillité renaisse, sur quelques points isolés on signale des agressions nocturnes contre les détachements de soldats qui veillent à la sécurité des mines, ce qui nécessite une surveillance active de la part de l'autorité et de la force armée.

Plusieurs versions contradictoires nous arrivent ce matin, sur les conséquences de cette grève. Nous extrayons du *Journal officiel* les lignes suivantes qui s'y rattachent :

Les nouvelles arrivées hier et ce matin de Saint-Etienne étaient plus satisfaisantes, les travaux destinés à préserver les puits de toute dégradation se poursuivaient régulièrement, sous la protection de la troupe. Les propositions faites par les délégués des ouvriers mineurs avaient été soumises aux directeurs. Ces derniers, il est vrai, n'avaient pas consenti à l'augmentation de salaire demandée, et la transaction projetée semblait, quant à présent, suspendue; mais rien ne faisait prévoir que la journée dût être troublée par aucun désordre sérieux.

Ces prévisions ne se sont malheureusement pas réalisées. Une dépêche de Saint-Etienne, datée de six heures 25 minutes du soir, nous apporte la nouvelle d'une collision survenue aux environs de la Ricamarie dans les circonstances suivantes :

« Le capitaine chargé de garder les puits de Montrambert était relevé de son service par trois compagnies du 17^e de ligne. Il commandait trois compagnies du 4^e qu'il ramenait à Saint-Etienne. Ayant fait la rencontre d'une bande qui s'était présentée le matin pour interrompre les travaux, il la cerna et la fit prisonnière. Il rentra à Saint-Etienne, lorsqu'arrivé à la hauteur du puits Abraham, dans la tranchée formée par l'ancien chemin de fer, il fut attaqué par une foule compacte qui voulait délivrer les prisonniers. Les soldats, assaillis à coups de pierres et à coups de pistolets, ont fait feu. Les assistants ont pris la fuite et trente-trois prisonniers ont été ame-

nés à la prison de Saint-Etienne. Une dépêche du maire de la Ricamarie porte de six à dix le nombre des morts; du côté de la troupe, il y a quatre ou cinq hommes blessés et un certain nombre d'armes faussées par des balles. »

On espère cependant beaucoup de la patience des troupes et de l'intelligence de la population ouvrière des mines.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur s'est promené lundi vers cinq heures, sur la terrasse du bord de l'eau donnant sur la place de la Concorde. Il était appuyé sur le bras du général de Montbello, avec lequel il causait. Il était accompagné de M. de Lauriston, officier d'ordonnance, et d'un autre officier.

L'Empereur paraissait très-alerte et très-bien portant.

— Ismaïl Pacha assistait le même soir à la représentation de *Faust*, à l'Opéra, où il a été reçu par le directeur, M. Emile Perrin.

— Il y a eu mardi treize ans que le Prince impérial fut baptisé à Notre-Dame. Le parrain était Pie IX, la reine de Suède était marraine.

On communique à ce sujet au *Peuple* l'anecdote qui suit :

On discutait devant le Prince sur les arrestations qui ont été opérées, et quelqu'un se mit à dire que la justice était trop faible, et que les auteurs de désordres en seraient quittes pour un ou deux mois de prison, châtiment insignifiant, ajoutait-il.

« Vous en parlez bien à votre aise, s'écria le Prince, vous qui n'avez pas besoin de travailler pour vivre; mais si votre femme et vos enfants vivaient de votre travail, que deviendraient ils quand vous seriez privé de votre liberté? Dans ce cas, deux mois de prison sont une peine déjà bien sévère. »

Les personnes qui ont entendu ce colloque en ont été d'autant plus touchées et frappées, qu'ordinairement les princes élevés dans les palais comprennent peu les misères d'une vie qu'ils ne connaissent pas.

— L'activité déployée par les dix juges d'instruction qui se sont rendus à Birêtre, s'est déjà manifestée au grand contentement des détenus. On avait mis en liberté 200 individus lundi. Mardi 283, ce qui porte à 483 le nombre des personnes délivrées grâce à l'intervention de la justice.

Mercredi, on a dû terminer les interrogatoires. Il est très-probable qu'on n'aura pas à juger deux cents individus sur le nombre total des personnes arrêtées durant la semaine dernière.

Du reste les magistrats se montrent très-paternels. Les individus contre lesquels on ne relève aucun fait particulier ou aucun antécé-

dent judiciaire sont mis hors de cause. On met également en liberté tous ceux qui sont réclamés par des personnes honorables.

— Une nouvelle explosion, due on ne sait encore à quel produit chimique vient d'avoir lieu chez M. Fontaine, dans ce même laboratoire où, il y a trois mois à peine, le picrate de potasse faisait de si grands et si irréparables malheurs.

En entendant la détonation, les habitants de la place de la Sorbonne furent pris d'une panique telle, qu'ils s'empressèrent de fermer boutiques et fenêtres et que personne une fois rentré n'osait plus mettre le nez dehors.

D'après nos premières informations, personne n'a été blessé, et les dégâts sont relativement insignifiants.

— On a enterré mercredi le compositeur Grizar, mort à 60 ans presque dans le dénûment.

L'apoplexie l'a frappé subitement, seul, sans secours, sans parents, sans amis, dans une chambre garnie qu'il habitait à Asnières.

— On assure qu'après la levée des camps, un assez grand nombre de mutations auront lieu parmi les généraux de l'armée.

— Le *Charentais* annonce que dimanche matin, à quatre heures, soixante-deux réfugiés espagnols, du parti carliste, dirigés sur Angoulême par M. le préfet des Landes, sont arrivés dans cette ville.

Les dispositions ont été immédiatement prises par l'autorité pour subvenir à leurs premiers besoins, jusqu'à ce que le gouvernement ait fait connaître son intention à leur égard.

Ce détachement se compose d'officiers supérieurs, lieutenant-colonel et commandants, d'officiers et sous-officiers.

— Nous apprenons, par un télégramme de Marseille, que l'autorité a fait arrêter une partie de l'équipage du paquebot naufragé *Général-Abbatucci*. Des charges graves pèseraient sur les prévenus, qui seront jugés par le tribunal maritime.

— L'*Union bretonne* rapporte un fait touchant qui s'est passé à Saint-Julien-de-Concelles, le jour du scrutin du ballottage.

Un vieillard de 104 ans, électeur de notre commune, M. Pierre Chesneau, a voulu exercer ses droits de citoyen. Son grand âge ne lui permettant pas de se rendre à pied à la mairie, distante de son domicile de 4 kilomètres, il s'y est fait transporter en voiture.

Les membres du bureau, ceux du conseil municipal, le maire en tête, et les neuf dixièmes des électeurs, ont accueilli avec une respectueuse sympathie le vénérable centenaire, qui est probablement le doyen des électeurs français.

— Schamyl, muni de l'autorisation du Czar, son vainqueur et son maître, quitte le Caucase et se rend à la Mecque; au tombeau du Prophète. C'est la première fois qu'il quitte le ter-

— Oses-tu parler de tes droits sur elle, quand tu ne nous donnes même pas de pain? Des coups, bon pour moi! mais elle, je n'entends pas que tu la touches, Daniel: car tu es un méchant homme et un mauvais père.

— Ça commence bien! dit le coupeur de paille: après?

— Après? tu veux le savoir? eh bien, Dieu te punira pour n'avoir tenu aucun des serments du mariage, pour avoir fait de ta femme une mendicante et de ta fille une vagabonde: car nous sommes cela, enfin. La nuit nous errons comme des chiens perdus dans les trahes et dans les sentes. Le pain que nous mangeons, nous ne le gagnons pas, nous l'implorons... Mes bras sont meurtris des coups dont tu m'accables... et quelquefois je ne puis plus me traîner! Ce n'est rien encore! Mais les mauvais traitements ont fait tarir mon lait, et je ne peux plus nourrir ma fille... Je n'avais que ce bonheur-là, pourtant: quand elle me prenait ma vie de sa petite bouche avide, je me sentais folle de joie... la force me revenait dans ma douleur... Je me suis pliée, courbée, humiliée, traînée, moi! Tu as fait de ta femme pis qu'une servante... mais tu me rendras ma fille, ou tu verras, Daniel: car je te connais, tu la tuerais.

— C'est toi que je tuerais! répondit froidement le coupeur de paille.

— Je vous recommande mon âme, mon Dieu!

Annette tomba sur les genoux, son front heurta le sol.

« Prie! prie! dit l'ivrogne, j'ai assez de larmes, et de patenôtres, et du curé! A bas les sermons! J'aime mieux le vin du père Machecoul. »

Ce nom lui remit en mémoire les reproches du cabaretier.

« L'on va se plaindre au parrain, dit-il, on pleure, on l'apitoie, et il me refuse crédit! Et si je veux boire, moi! Ce que je gagne m'appartient, nielle de blé! vermine! Et je boirai, et je m'enivrerai, si je veux; et, si je le veux, je te foulerai sous mes pieds et je t'écraserai le ventre à coups de sabots! »

Annette ne disait rien, la vie l'abandonnait.

Irrité de son silence, le coupeur de paille la saisit par son chignon dénoué, enrôla les cheveux blonds d'Annette autour de son poignet, la traîna hors de la chambre en la poussant du pied contre les marches.

« Si j'étais débarrassé de toi! » dit-il.

Il rentra et prit sa faucille.

Armelle eut peur, elle se mit à pleurer. Le coupeur de paille la jeta dans son berceau; puis, étourdi, la tête brûlante, la vue trouble, il s'adossa au mur, glissa sur un banc et s'endormit.

Le lendemain il ne se souvenait plus de ce qui s'était

passé la veille.

Seulement, ne voyant point venir sa soupe, il pensa à sa femme.

« Elle a découché! » murmura-t-il. Il se mit à rire.

« Je l'aurai cognée hier... » Il rit encore.

La chèvre bêlait tristement.

Armelle s'éveilla et se mit à pleurer en entendant bêler la chèvre.

Le coupeur de paille ouvrit la huche, prit un morceau de pain, porta Armelle dans la petite étable auprès de la chèvre blanche, puis il descendit les marches de la maison.

Alors il aperçut Annette.

Elle était à la place où il l'avait traînée la veille. Ses cheveux tombaient sur ses épaules amaigries; son pâle visage était tourné vers le ciel; une de ses mains se crispait à une croix de cuivre. Une tache rouge marquait sa tempe gauche, à l'endroit où le front touchait les marches.

« J'ai fait un malheur! » dit-il, et il s'enfuit.

La Providence envoya dans le courtil du coupeur de paille un métayer qui voulait achever ses ruches. Il releva la jeune femme, lui lava le visage, la rappela au sentiment de l'existence. Mais elle n'ouvrait pas encore les yeux, et murmura d'une voix indistincte :

« Merci, Daniel, tu n'es pas méchant! »

Quand elle put regarder autour d'elle, et qu'elle reconnut Catherine son voisin :

« Je suis tombée... dit-elle, ce n'est rien... Bien obligée de la peine, Catherine... Mon mari n'a pas déjeuné... Je me sens bien faible! »

Elle chercha sa fille et, ne la voyant point, elle eut un moment la pensée que le coupeur de paille l'avait emportée.

Mais elle entendit des cris joyeux, un bélement tendre, et, l'âme inondée de joie, elle pria.

Elle voulut se lever et faire quelques pas; ce lui fut impossible. Annette se sentit frappée de mort.

Elle se traîna jusqu'à son lit.

« Catherine, dit-elle, allez chercher le recteur. Dieu vous tiendra compte de ce que vous faites pour moi. »

Le métayer sortit en essoyant deux grosses larmes.

« Quel misérable que le coupeur de paille! » dit-il.

Le recteur accourut.

Annette était couchée tout habillée sur son lit. Pâle, brisée, un crucifix dans les mains, elle s'agenouilla devant le prêtre et se confessa.

C'était une âme pure, une martyre! L'absolution tomba sur son front courbé. Puis le pain des forts lui fut donné pour nourriture.

Elle mourait paisiblement, sans haine contre Daniel, mais inquiète pour son enfant.

ritoire russe depuis 1859, époque à laquelle il fut vaincu.

Il est en ce moment à Constantinople, où il est reçu avec tous les honneurs imaginables.

Il y a du Mahomet et de l'Abd el-Kader dans ce Schamyl. — Il a maintenant soixante-douze ans, mais il a conservé sa beauté, son éloquence inspirée, son calme, sa fierté et ce sentiment inné et dominateur qui fait les grands chefs et les rois.

Si ses anciens peuples Tcherkesses, Lesghians, Ingusches et autres le voyaient, ils reconnaîtraient encore en lui celui qu'ils appelaient le *Mourchid* « l'élu de Dieu. » — Mais la fatalité a parlé et Schamyl, jadis maître après Dieu, est vaincu et réduit à demander à son vainqueur la permission d'aller à la Mecque.

C'était écrit!

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Paris, 18 juin 1869.

On s'occupe sérieusement, dans le monde des affaires, de l'organisation du Crédit rural de France, qui pour donner une plus grande impulsion à ses opérations porte son capital social à vingt millions. Cette institution vient combler une lacune regrettable et donner à l'agriculture un puissant concours qu'elle avait réclamé vainement jusqu'à ce jour.

Le Crédit rural de France a pour but d'améliorer le sort des populations rurales. Non-seulement il leur fera des prêts pour un délai plus ou moins long, mais il s'efforcera encore de restituer à la circulation, au moyen d'obligations spéciales, la plus grande partie de la dette hypothécaire de la France qu'on n'évalue pas à moins de dix milliards de francs.

Cette institution ne peut, grâce à la rigueur de ses statuts, que rester fidèle au programme qui lui a valu les hautes sympathies qui l'appuyent, et elle le peut d'autant mieux qu'elle a devant elle un champ immense à exploiter sans concurrence aucune. Le Crédit rural de France peut donc faire beaucoup de bien, tout en procurant à ses actionnaires des bénéfices considérables. Pour évaluer les produits probables d'une pareille entreprise, il suffit de constater le succès des sociétés qui s'occupent de prêts fonciers. Une affaire qui arrive avec le désir de profiter de l'expérience de ses devancières, doit nécessairement réussir, quand elle a pour administrateurs des hommes dont la compétence est aussi incontestable que la haute honorabilité est notoire.

Les actions du Crédit rural de France ont été recherchées par des banquiers, mais l'administration a préféré les classer dans les portefeuilles et elle va incessamment les offrir au public. Nous avons la certitude qu'elles seront accueillies avec empressement par les capitaux en quête d'un placement sérieux et rémunérateur.

Par le temps d'emprunts étrangers qui court, il m'est très-agréable d'avoir à recommander à vos lecteurs une entreprise nationale digne de toute leur attention.

NOËL.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le mardi 8 de ce mois, Mgr l'évêque d'Angers bénissait la nouvelle chapelle du collège de Beaupreau. Cette cérémonie avait attiré dans cette ville une grande affluence, beaucoup de prêtres et de laïques, anciens élèves de M. Mongazon; tous heureux de se trouver réunis au tombeau de ce bon prêtre qui a tant fait pour leur esprit et leur cœur.

Cette fête religieuse avait donné à Beaupreau une animation qu'il a perdue depuis plusieurs années, mais qu'il reprendra bientôt, grâce à la prospérité toujours croissante du collège si intelligemment dirigé par M. Poupard.

Le lendemain, Mgr présidait aussi dans la même ville une autre fête. M. Fourmy, ce bon curé que Saumur n'oubliera jamais, célébrait sa cinquantième année de prêtrise.

Lui aussi, ancien élève du collège de Beaupreau, il avait voulu réunir, dans sa solitude, pour cet anniversaire, ses anciens amis: les prêtres de Saumur, les vicaires qui l'ont aidé dans ses travaux apostoliques, et les jeunes lévites qui, pendant son séjour à Saumur, sont entrés dans les ordres sacrés.

Il tenait à donner à tous un témoignage de son affection: comme aussi tous étaient heureux de rendre grâce ensemble au Ciel de la vocation de ce prêtre que le zèle de la maison de Dieu n'a cessé de dévorer.

Dans la chapelle de l'établissement où il s'est retiré, M. Fourmy a célébré la messe, assisté à l'autel par de jeunes Saumurois, tous prêtres, qu'on pourrait appeler ses disciples, et entouré, sous la présidence de Mgr, d'un nombreux clergé. Un ancien vicaire de St-Nicolas, de Saumur, aujourd'hui curé de Varennes-sous-Montsoreau, a tenu l'orgue et chanté avec talent et goût, divers morceaux de plainchant et de musique.

Après l'évangile, le curé de Notre-Dame, de Cholet, M. Coutant, le plus ancien des vicaires de M. Fourmy, à Saumur, a prononcé un remarquable discours que nous espérons publier plus tard.

Après la cérémonie terminée, M. Fourmy a appelé à sa table ses amis. Il était difficile de réunir dans un même lieu si nombreuse assemblée; mais qu'y a-t-il de difficile pour l'amitié!

Tout près de la demeure du bon prêtre, il y a un vaste hangar: tout aussitôt il le transforme; il en fait une magnifique salle de festin: une fête mondaine ne l'aurait certes pas dédaignée. Et pourtant ce n'était pas par l'or et les riches draperies qu'elle brillait. Bon vieillard, où aurait-il pris tant de richesses,

lui qui s'est toujours oublié lui-même, lui qui a dépensé son bien patrimonial pour venir en aide à l'infortune? A Saumur, qui ignore ce qu'il a fait pour ces âmes que l'opprobre a flétries; pour ces enfants que le vice a délaissés! Qui ne sait quelles aumônes, nous pourrions dire quelles prodigalités il a faites aux pauvres! Puis, quand sa santé usée dans les lourds labeurs du ministère sacré, demande plus d'aisance et plus de soins, quand il ne lui reste plus que sa modeste retraite, il trouve encore le moyen de recevoir noblement ses amis: rien ne manquait à cette table: c'était la même aménité, la même gaieté, et surtout le même cœur qu'autrefois.

Un escadron du 1^{er} dragons, allant de Nantes à Tours, composé de 5 officiers, 123 sous-officiers et soldats et 113 chevaux, arrivera à Saumur le 23 juin, où il fera séjour.

La température élevée de la semaine dernière a déterminé dimanche un violent orage, qui a causé de déplorables ravages sur différents points.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« L'orage qui a éclaté sur nos contrées était accompagné d'une assez grosse grêle qui a, dit-on, occasionné des ravages importants dans plusieurs communes. A St-Symphorien, des blés et des pois auraient été fortement endommagés. Sur quelques points des communes de Bertenay et de Saint-Genouph, les céréales auraient eu également beaucoup à souffrir de la grêle. »

A Orléans et aux environs, dit le *Journal du Loiret*, la pluie a duré plus de quatre heures; le tonnerre, dont quelques coups ont eu un éclat effrayant, est tombé en plusieurs endroits, mais sans occasionner aucun accident.

A Jargeau, la pluie mêlée de grêle n'a pas causé de dégâts appréciables.

Il n'en a malheureusement pas été de même à Neuvy-en-Sullias. La grêle, grosse comme des noix, est tombée drue et serrée. Les récoltes ont beaucoup souffert. Les fourrages ont été hachés, notamment dans les fermes du Gilloy, de la Cheminée-Verte, de la Brosse et des Fosses-Blanches. On ne connaît pas encore le chiffre des pertes.

Les carreaux de vitre de plusieurs maisons ont été brisés, des arbres ont été déracinés.

A Saint-Aignan-des-Gués, les dégâts sont considérables. Il ne reste pas, dit-on, un hectare de terrain où la grêle n'ait tout coupé et ravagé. Colzas, orge, avoine, blé, vigues, tout est perdu.

A Saint-Benoist-sur-Loire, ainsi que nous l'avons dit hier, les dommages sont très-grands. Les nouvelles de Guilly sont aussi désolantes.

Enfin, à Bouzy, la grêle a tout brisé sur le territoire presque entier de la commune. Les blés et les avoines sont détruits. On a retrouvé

des grêlons gros comme des œufs de cane et pesant près de deux cents grammes.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Depuis hier, on remarque dans nos rues un chanteur ambulante, en costume de marin, décoré de la médaille de Sainte-Hélène.

« Ce marin nommé Prosper François, est le dernier survivant du naufrage de la *Méduse*, un des plus douloureux épisodes des annales de la marine française, qu'a immortalisé le pinceau de Géricault.

« L'histoire de Prosper François est des plus accidentées et des plus émouvantes. Il a éprouvé, pendant quarante-sept ans de navigation, six autres naufrages. Il a assisté à la prise d'Alger, a fait le tour du monde sur la frégate l'*Astrolabe*, sous les ordres de l'amiral Dumont d'Urville, a pris part à l'expédition de Crémée, se trouva au désastre du 11^e léger, au pont de la Basse-Chaine, à Angers, et y reçut une médaille de première classe, pour acte de sauvetage. Enfin, il eut les deux mains gelées au cap Horn, et a dû quitter le service à cause de cette infirmité. Prosper François demeure chez M. Verrier, rue Briçonnet, 6, à Tours. »

La *Revue de l'Ouest* annonce qu'une tentative d'empoisonnement, compliquée d'un commencement d'incendie, a eu lieu samedi matin à Niort.

Un ouvrier couvreur, nommé Girard, demeurant rue Napoléon, était veuf depuis deux mois. Sa femme, en mourant, lui avait confié une jeune fille qu'elle avait eue d'un premier mari.

Cet homme lui avait promis d'en faire sa fille adoptive; mais il essaya de l'empoisonner en mêlant du phosphore à ses aliments; puis, samedi, il mit le feu à la maison qu'il habitait et qui appartenait à cette jeune fille. L'incendie menaçait de prendre de grandes proportions, lorsque les voisins accoururent et se rendirent maîtres des flammes.

La gendarmerie se mit de suite à la recherche de celui que la clameur publique désignait comme le coupable, et elle parvint à l'arrêter. Le parquet a commencé l'instruction de cette affaire.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que le rôle des sommes à percevoir et s'élevant aux 6/80^e du total de la dépense des travaux de défense de la ville de Saumur contre les inondations, est entre les mains de M. Vétault, percepteur des contributions directes, rue de Bordeaux, pour en poursuivre le recouvrement.

Il les invite, en conséquence, à se présenter chez ce comptable à partir de la présente

« Qui l'élèvera? demandait-elle.

— Une bonne mère, la charité! »

Deux voisines vinrent assister la mourante. On porta la petite Armelle. La chèvre suivit son nourrisson et se dressa près du lit, léchant doucement les mains de la mourante et les pieds roses de l'enfant.

Le soir même Annette était morte.

Un drap fut jeté sur le cadavre, on alluma une résine, une femme veilla. La chèvre et l'enfant restèrent dans la chambre.

A la nuit Daniel entra.

« Otez votre chapeau! lui dit la voisine, il faut respecter morts ceux que l'on a méprisés vivants. »

Il obéit machinalement.

« Priez aussi, Daniel! elle est devant Dieu, elle vous pardonne. »

Le coupeur de paille glissa les genoux en terre, mais il ne savait pas parler à Dieu.

Un remords le rongea cependant.

« Elle n'a rien dit! et pas moins je l'ai tuée », pensait-il.

Le lendemain il suivit le convoi, accompagna le corps à l'église, vit combler la fosse au cimetière, jeta dessus en croix deux grosses branches, et rentra chez lui prendre Armelle.

La petite fille dans ses bras, la chèvre attachée à l'un

de ses poignets par une corde, il alla chez la voisine qui avait veillé sa femme.

« Voulez-vous soigner l'enfant pour six livres par mois? » demanda-t-il.

La femme répondit oui, et l'orpheline lui fut confiée.

Elle grandit donc presque heureuse, car elle était aimée de la Chantefleur. La seule ombre projetée sur sa vie, c'était son père. De temps en temps le coupeur de paille parlait de la reprendre.

« Elle est encore trop petite! disait la Chantefleur: attendez qu'elle sache faire le ménage et cuire la soupe. »

Cet homme maigre, brun, au cou musculeux, au regard fauve, à la voix rude, aux mains osseuses, qu'elle voyait toujours armé d'une faux, d'une hache ou d'une faucille, lui causait d'indicibles terreurs.

Le coupeur de paille le voyait et frémissait de rage.

« Comme sa mère! murmurait-il, comme sa mère! »

Il paya exactement les six francs par mois promis à la Chantefleur, et le jour où sa fille eut sept ans, il vint la chercher.

Armelle pleura, refusa de partir, se cramponna aux vêtements de sa mère adoptive... Daniel devint pâle, saisit l'enfant par un bras, la jeta brusquement sur son épaule et quitta la maison de la Chantefleur.

Cette course haletante faite au milieu des sanglots de la terreur, cet homme dont le poignet l'enlevait comme une proie, la peur de tomber, le regret d'abandonner la brave femme qui l'avait élevée, l'épouvante de l'inconnu, je ne sais quoi de vague qui vous étroit le cœur et s'appelle le pressentiment, brisèrent la frêle créature.

Au moment où le coupeur de paille franchissait les marches de sa mesure, il heurta une pierre et tomba sur un genou.

Il garda assez de présence d'esprit pour élever sa fille dans ses bras et la préserver d'une chute.

Mais, regardant la pierre qui l'avait fait trébucher, il vit une marque sombre au granit:

« C'est là! murmura-t-il, il y a six ans... Mon tour de mourir viendra, et c'est là! là que je finirai. »

Armelle pleurait tout bas; elle avait peur, mais elle tremblait d'irriter son père en criant.

Daniel se releva.

« Tu n'as pas eu de mal? »

— Non, répondit-elle.

— On dit: Non, mon père.

— Non, mon père! » répéta-t-elle docilement.

Daniel se frappa le front.

« Sais-tu prier? »

— Oui.

— Alors, mets-toi à genoux, ici, sur cette marche, et prie... »

L'enfant commença:

« Notre Père qui êtes aux cieux... »

Quand elle eut fini le *Pater*, le coupeur de paille reprit:

« Il est tard, dis-moi: Bonsoir, père.

— Bonsoir, père! répéta la petite fille.

— Ce n'est pas le même accent! ce n'est pas la même chose! elle aime Dieu mieux que moi! sa voix s'attendrit quand elle lui parle... Pour moi, elle est glacée... » Il murmura: Sa mère est entre nous! elle ne m'aimera jamais... »

Armelle se coucha dans le lit où se couchait jadis Annette, avant les jours mauvais où le coupeur de paille la jetait à la porte avec une injure et une malédiction.

Daniel s'en alla, lui, dans l'étable de la chèvre que Chantefleur avait gardée, et troublé, agité, appelant vainement le sommeil, il se roula sur le foin sans parvenir à reposer ni à oublier.

Devant ses yeux, la face tournée vers le ciel, il voyait sans cesse et toujours la figure pâle d'Annette, et la tache rouge qui ensanglantait son front.

(La suite au prochain numéro.)

publication pour acquitter la somme mise à leur charge.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 17 juin 1869.

Le Maire, CHEDEAU, adj.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La nouvelle qu'une collision sanglante avait eu lieu à la Ricamarie s'est vite répandue hier à Paris.

Dès la première heure, M. de Forcade La

Roquette, ministre de l'intérieur, s'était rendu aux Tuileries auprès de l'Empereur, pour donner communication à Sa Majesté des dépêches reçues dans la nuit des lieux où la collision avait eu lieu.

Nous lisons dans le Journal officiel :

« Le général commandant le 4^e corps d'armée s'est rendu ce matin à Saint-Etienne ; il a trouvé la ville dans le calme le plus complet, et a pris, d'accord avec le préfet, toutes les mesures propres à assurer le maintien de la tranquillité publique. »

La tranquillité ne paraît pas avoir été troublée l'avant-dernière nuit à la Ricamarie. Avant-hier, à sept heures, trois compagnies de renfort y ont été envoyées.

M. le maire de Saint-Etienne a, dit-on, offert sa démission.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Nous appelons, d'une manière spéciale, l'attention de nos lecteurs sur les PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES offertes aux abonnés de l'Univers illustré. L'abonnement ou le renouvellement pour un an donne droit au souscripteur à faire prendre gratuitement dans les bureaux de l'Univers illustré, l'une des quatre primes suivantes, à son choix.

1^o Un abonnement d'un an, soit au journal les Bons Romans, soit au Journal du Jeudi ; soit encore deux volumes brochés de l'un ou l'autre de ces journaux qui paraissent deux fois par semaine avec de belles illustrations et publiant les meilleurs romans des auteurs contemporains les plus célèbres ;

2^o Deux volumes, c'est-à-dire une année de la collection de l'Univers illustré (du tome I à XI) ; ou bien un semestre, soit un volume de

la période qui suit jusqu'à ce jour, l'Univers illustré ayant doublé sa publicité à partir du tome XII ;

3^o Les Chefs-d'œuvre de la gravure moderne, superbe album du prix de 20 fr. en librairie, 56 magnifiques planches in-folio, avec texte descriptif, riche reliure avec fers spéciaux ;

4^o Les Chefs-d'œuvre du théâtre moderne, deux beaux volumes composés des pièces les plus célèbres représentées depuis vingt ans sur les théâtres de Paris. — Voir dans le numéro de l'Univers illustré du 12 juin les PRIMES GRATUITES afférentes aux abonnements ou renouvellements de six mois.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue de la Fidélité, ayant 41 mètres de superficie, joignant vers levant la rue de la Fidélité sur une façade de 10 mètres 50 centimètres, vers nord M. Bodin, propriétaire de ce terrain, vers midi M^e veuve Maupoint et au couchant M. Gautier.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e LEROUX notaire. (180)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces ; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Royale, à l'angle du pont Cessart et du quai du Gaz, comprenant deux grandes caves à loger au moins 300 pièces de vin, deux boutiques, douze chambres, écurie, remise et cour.

S'adresser à M^e CLOUARD. (235)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Un Jardin, avec Maison d'habitation, situé à Saumur, rue des Saulaies, n^o 8, contenant un hectare environ.

S'adresser, pour traiter, à M^e LAUMONIER. (215)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage ; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

Cabinet d'affaires de C. CHERUY, rue du Temple, 18, à Saumur.

A LOUER

Le rez-de-chaussée avec les magasins et ateliers en dépendant, d'une maison, à Saumur, rue Dacier, 11.

Il existe des caves au rez-de-chaussée et en sous-sol, pouvant contenir 1,000 barriques de vin et servir à un négociant en vins ou à un liquoriste.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

L'achalandage, le matériel et une grande quantité de bois formant l'ensemble d'un établissement de MAÎTRE MENUISIER.

Et une scierie mécanique servant à l'exploitation dudit établissement.

Le tout appartenant à M. Vinsonneau, maître menuisier, à Saumur. NOTA. — On pourra louer sans acheter et acheter sans louer.

S'adresser, pour traiter, à M. VINSONNEAU, ou audit C. CHERUY.

A CÉDER

DE SUITE

Un très-bon FONDS de commerce de Mercerie, Modes, Passementerie, — angle de rues, — quartier le plus commerçant d'Angers — installation complète et à peu près neuve, — marchandises toutes très-fraîches, — salon de modes, — bail de 8 années.

S'adresser à M. BOURJUGE, rue Milton, 4, Angers. (240)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de la Chouetterie, 7,

MAISON, avec jardin, écurie et remise, occupée par M. le capitaine de la Laurancie.

S'adresser à M^e Emile LEROUX, notaire. (247)

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

Rue de la Mairie, habitée par M. Ribault, marchand de meubles. S'adresser à M. JUCHAULT père.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869.

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE.

Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX (104)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

AVIS AUX PÊCHEURS.

Au moment de l'ouverture de la pêche, il n'est pas inutile de rappeler aux pêcheurs que M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, est le seul dépositaire de l'appât du célèbre pêcheur Suédois Skolfeld, appât dont beaucoup de personnes connaissent les propriétés pour attirer le poisson.

Prix 0 fr. 75 c. (246)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(37^e ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1^{er} de chaque mois : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois :

Paris. Départements.
Avec gravures et texte..... 16 fr. — 18 fr.
Avec patrons..... 15 fr. — 18 fr.
Avec gravures, texte et patrons..... 20 fr. — 24 fr.

Edition hebdomadaire (Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis), paraissant tous les Samedis :

Avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif..... 28 fr. — 32 fr.

Pour l'Edition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

Pour l'Edition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, M^d de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 JUIN.			BOURSE DU 18 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 20	»	»	70 27	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	102 25	»	»	102	»	»
Obligations du Trésor.	493	»	»	493	»	»
Banque de France.	2895	»	»	2875	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1580	»	»	1585	»	»
Crédit Foncier colonial.	401 25	»	»	401 25	»	»
Crédit Agricole.	618 75	»	»	635	»	»
Crédit industriel.	646 25	»	»	647 50	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	246 25	»	»	247 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	710	»	»	705	»	»
Orléans (estampillé).	922 50	»	»	920	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1093 75	»	»	1097 50	»	»
Est.	575	»	»	576 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	940	»	»	941 25	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	623 75	»	»	625	»	»
Ouest.	582 50	»	»	583 75	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1490	»	»	1490	»	»
Canal de Suez.	535	»	»	531 25	»	»
Transatlantiques.	295	»	»	293 75	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	56 45	»	»	56 90	»	»
Autrichiens.	766 25	»	»	768 75	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	512 50	»	»	510	»	»
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Romains.	60	»	»	58	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	322 50	»	»	318 75	»	»
Saragosse.	71	»	»	71	»	»
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	57	»	»	57	»	»
Compagnie immobilière.	103 75	»	»	103	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	345	»	»	346 25	»	»
Orléans.	336	»	»	337	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	337	»	»	335 75	»	»
Ouest.	335 25	»	»	333 50	»	»
Midi.	332 50	»	»	333	»	»
Est.	330	»	»	331	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.